Document préparatoire

CAMPAGNE ZERO PHTALATES

ELIMINER LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS POUR REDUIRE PREMATURITE, MORTALITE INFANTILE, MALADIES INFANTILES

ALPES MARITIMES

MORTALITE INFANTILE

Taux en ‰ Moyenne sur 3 ans

	2007-2009	2014-2016		2019-2021	
	Place en France		Place en France/101		Place en France /101
PACA	6/22	3,35		2,9	1/13
Alpes Haute Provence		2,64		2,2	4
Hautes Alpes		1,24		1,9	2
Alpes Maritimes		4,37	86	2,7	19
Bouches du Rhône		3,26	50	3,4	52
Var		2,8		2,5	18
Vaucluse		3,02		2,3	10

Les Alpes Maritimes sont passées de la 86ème place à la 19ème.

Naissances 2019-2020-2021 : 11580+11216+11407 =34203 x 2,7 = 93 soit 31 décès par an en moyenne

Si le taux était resté celui de 2014-2016 (4,37‰), le nombre de décès aurait été pour les naissances de 2019-2021 : 34203 x 4,37/1000 = 149 cas

La baisse du taux s'est traduit sur les 3 dernières années par 149- 93 = 56 décès en moins.

MORTI-NAISSANCE

La mortinaissance est en moyenne 3 fois plus élevée que la mortalité infantile soit 93 x 3 = 279 cas, ce qui donne une mortalité totale de 279 +93 = **372 cas** sur 3 ans.

Si on était **en Suède ou Finlande (1,8** ‰) : 248 cas soit **114 cas en moins**.

PREMATURITE

Les données de l'ATIH basées sur le PMSI fournissent un ratio taux de prématurité/taux de mortalité de 20,6.

Appliqué aux Alpes Maritimes, cela donne en 1ère approximation 34203 naissances x 2,7 x 20 /1000= **1847 cas sur 3 ans**

Si le taux de mortalité était resté celui de 2014-2015-2016, en appliquant un taux de prématurité correspondant, le nombre de cas de prématurité correspondant aurait été 2989 cas., ce qui donne une baisse des cas de prématurité de 2989-1847 = **1042 cas sur 3 ans.**

Si on est en Suède ou Finlande : 1231 cas au lieu de 1847 , soit une baisse de **616 cas**

CAS EVITABLES A PARTIR D'UNE ACTION SUR LES PHTALATES

L'étude de Welch publiée en septembre 2022 donne les pourcentages des gains à attendre

Il est possible de réduire la prématurité en diminuant la contamination des femmes enceintes de :

- 30 % ➔ 6% (1 cas sur 16) soit pour 1847 x 0,06 = 111 cas
- 50% ➔ 11% (1 cas sur 9) 1847x 0,11 = 203 cas
- 90% ➔ 32 % (1 cas sur 3) 1847 x 0, 32 = 591 cas

L'action sur les phtalates induit une réduction permettant d'atteindre les meilleurs taux européens.

De là on peut déduire une diminution des cas de mortalité dans les mêmes proportions en 1ère approximation. Sur un nombre de décès de l'ordre de 370, l'effet peut être significatif, même s'il est difficile de le quantifier précisément.